

Association Ligue Régionale Auvergne Rhône Alpes Basketball

3, rue Colonel Chambonnet

69500 BRON

*Rapports du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels
Exercice clos le 30 avril 2025*

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
- Rapport	1 à 4
- Comptes annuels	5 à 22
- Rapport spécial	23

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 avril 2025**

A l'assemblée générale de l'association LIGUE RÉGIONALE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES BASKETBALL,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'**ASSOCIATION LIGUE RÉGIONALE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES BASKETBALL** relatifs à l'exercice clos le 30 avril 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} mai 2024 à la date d'émission du rapport.

3. Justifications des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne l'exhaustivité des ressources de l'association.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral de l'organe de direction et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à VILLEFRANCHE S/S, le 25 juin 2025

*NOVANCES
Société de Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon - Riom
Quentin LOUIS, Représentant légal*



Bilan

 **NOVANCES**
CERTIFIÉ CONFORME
Le Commissaire aux comptes

	Brut	Amortissements Provisions	Net au 30/04/25	Net au 30/04/24
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	20 371	11 055	9 317	6 669
Immobilisations corporelles				
Terrains	32 059		32 059	32 059
Constructions	327 626	168 354	159 272	174 434
Autres immobilisations corporelles	733 558	481 984	251 574	260 477
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	47 500		47 500	
Autres immobilisations financières	2 090		2 090	2 090
ACTIF IMMOBILISE	1 163 203	661 393	501 810	475 728
Stocks				
Marchandises	68 954	5 884	63 070	11 768
Avances et acomptes versés sur commandes	6 590		6 590	15 987
Créances				
Usagers et comptes rattachés	1 256 638	596	1 256 042	862 873
Autres créances	782 771		782 771	702 296
Divers				
Valeurs mobilières de placement	50 550		50 550	50 550
Disponibilités	290 090		290 090	514 890
Charges constatées d'avance	85 064		85 064	107 675
ACTIF CIRCULANT	2 540 657	6480	2 534 177	2 266 040
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	3 703 860	667 873	3 035 987	2 741 768

Bilan

	Net au 30/04/25	Net au 30/04/24
PASSIF	1 086 916	1 086 916
Autres réserves	111 544	-8 517
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE	190 526	120 061
Subventions d'investissement	39 048	50 233
FONDS PROPRES	1 428 035	1 248 694
Fonds associatifs avec droit de reprise		
AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Fonds dédiés sur subventions	130 061	141 102
FONDS DEDIES	130 061	141 102
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Emprunts</i>	61 435	
<i>Découverts et concours bancaires</i>	274	2 676
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	61 709	2 676
Avances et acomptes reçus sur commande en cours	81 010	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	203 269	262 548
Dettes fiscales et sociales	315 140	309 498
Autres dettes	799 263	769 249
Produits constatés d'avance	17 500	8 000
DETTES	1 477 891	1 351 971
COMPTES DE REGULARISATION		
TOTAL DU PASSIF	3 035 987	2 741 768

Compte de résultat

	du 01/05/24 au 30/04/25	Pourcent	du 01/05/23 au 30/04/24	Pourcent	Simple : Variation en valeur	Pourcent
Ventes de marchandises	112 525,06	2,04	74 380,70	1,36	38 144,36	51,28
Production vendue			30 000,00	0,55	-30 000,00	-100,00
Prestations de services	5 348 054,05	96,94	5 359 856,28	97,90	-11 802,23	-0,22
Produits des activités annexes	56 108,00	1,02	10 595,67	0,19	45 512,33	429,54
Subventions d'exploitation	177 848,73	3,22	197 797,15	3,61	-19 948,42	-10,09
Reprises et Transferts de charge	117 522,91	2,13	100 762,59	1,84	16 760,32	16,63
Autres produits	7 177,74	0,13	12 036,41	0,22	-4 858,67	-40,37
Collectes	20 000,00	0,36	35 000,00	0,64	-15 000,00	-42,86
Report des ressources	11 040,86	0,20	11 040,81	0,20	0,05	
<u>Produits d'exploitation</u>	5 850 277,35	106,05	5 831 469,61	106,51	18 807,74	0,32
Achats de marchandises	205 850,89	3,73	114 952,04	2,10	90 898,85	79,08
Variation de stock de marchandises	-57 186,15	-1,04	-11 767,94	-0,21	-45 418,21	385,95
Achats de matières premières	2 256 909,35	40,91	2 116 685,79	38,66	140 223,56	6,62
Autres achats non stockés	1 142 566,79	20,71	1 263 712,44	23,08	-121 145,65	-9,59
Charges externes	410 070,97	7,43	555 117,10	10,14	-145 046,13	-26,13
Impôts et taxes	97 033,32	1,76	96 608,86	1,76	424,46	0,44
Salaires et Traitements	1 059 445,35	19,20	1 060 915,94	19,38	-1 470,59	-0,14
Charges sociales	442 174,58	8,02	419 976,49	7,67	22 198,09	5,29
Amortissements et provisions	124 591,42	2,26	95 675,46	1,75	28 915,96	30,22
Autres charges	4 525,15	0,08	4 990,49	0,09	-465,34	-9,32
<u>Charges d'exploitation</u>	5 685 981,67	103,07	5 716 866,67	104,42	-30 885,00	-0,54
RESULTAT D'EXPLOITATION	164 295,68	2,98	114 602,94	2,09	49 692,74	43,36
Produits financiers	11 644,24	0,21	1 442,76	0,03	10 201,48	707,08
Charges financières	2 803,99	0,05			2 803,99	
<u>Résultat financier</u>	8 840,25	0,16	1 442,76	0,03	7 397,49	512,73
RESULTAT COURANT	173 135,93	3,14	116 045,70	2,12	57 090,23	49,20
Produits exceptionnels	25 952,64	0,47	4 566,58	0,08	21 386,06	468,32
Charges exceptionnelles	8 562,76	0,16	550,98	0,01	8 011,78	NS
<u>Résultat exceptionnel</u>	17 389,88	0,32	4 015,60	0,07	13 374,28	333,06
EXCEDENT OU PERTE	190 525,81	3,45	120 061,30	2,19	70 464,51	58,69

Règles et méthodes comptables



Désignation de l'association : LIGUE AURA BASKET BALL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/04/2025, dont le total est de 3 035 987 EUR et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 190 526 EUR.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/05/2024 au 30/04/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/05/2025 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/04/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-06 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'association, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges

Règles et méthodes comptables



La méthode de comptabilisation des composants a été appliquée.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 3 ans
- * Autres immobilisations incorporelles : 3 ans
- * Constructions : 10 à 30 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
- * Matériel de transport : 5 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 3 à 10 ans
- * Matériel de sport : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association

Tableau de suivi fonds dédiés

LIGUE AURA BASKET BALL - FONDS DEDES SIEGE BRON

 **NOVANCES**
CERTIFIÉ CONFORME
Le Commissaire aux comptes

FONDS DEDES SIEGE BRON: 432 000,00
MONTANT TOTAL DES INVESTISSEMENTS: 440 287,38

Date clôture	Dotation aux amortissements	Solde Fonds Dédiés début de période	Ressources affectées (reprise)	Solde Fonds Dédiés fin de pé-
31.03.2012	17 412,07	432 000,00	17 084,33	414 915,67
31.03.2013	29 762,64	414 915,67	29 202,37	385 713,30
31.03.2014	29 762,64	385 713,30	29 202,37	356 510,93
31.03.2015	29 699,08	356 510,93	29 140,06	327 370,87
31.03.2016	29 562,05	327 370,87	29 005,36	298 365,51
31.03.2017	26 297,21	298 365,51	25 802,23	272 563,28
30.04.2018	25 105,54	272 563,28	24 632,99	247 930,29
30.04.2019	23 174,33	247 930,29	22 738,13	225 192,16
30.04.2020	23 174,34	225 192,16	22 738,14	202 454,02
30.04.2021	23 174,34	202 454,02	22 738,14	179 715,88
30.04.2022	16 849,17	179 715,88	16 532,02	163 183,86
30.04.2023	11 252,61	163 183,86	11 040,81	152 143,05
30.04.2024	11 252,61	152 143,05	11 040,81	141 102,25
30.04.2025	11 252,66	141 102,25	11 040,86	130 061,39

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	12 931	7 440		20 371
Immobilisations incorporelles	12 931	7 440		20 371
- Terrains	32 059			32 059
- Constructions sur sol propre	327 626			327 626
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	159 121			159 121
- Matériel de transport	271 986	73 203	22 812	322 377
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	140 258	8 175	3 774	145 953
Matériel Sportif	90872	10 531		101 403
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 023 216	91 909	26 586	1 088 539
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations		47 500		47500
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	2 090			2 090
Immobilisations financières	2 090			2 090
ACTIF IMMOBILISE	1 038 237	146 849	26 586	1 158 500

Notes sur le bilan

 **NOVANCES**
CERTIFIÉ CONFORME
Le Commissaire aux comptes

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	7 440	91 909		99 349
Apports Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	7440	91 909		99 349
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		22 812		22 812
Scissions				
Mises hors service		3 774		3 774
Diminutions de l'exercice		26 586		26 586

Immobilisations corporelles

Composants

La méthode de comptabilisation des composants a été appliquée aux immobilisations suivantes :

	Valeur Brute	Utilisation ou Taux d'amortis- sement	Mode d'amortissement
(Bron) TERRAIN BRON	32 059	0 Mois	
(Bron) GROS OEUVRE BRON	201 971	360 Mois	Linéaire
(Bron) SECOND OEUVRE BRON	28 853	300 Mois	Linéaire
(Bron) AMENAGEMENTS INTERIEURS BRON	28 853	180 Mois	Linéaire
(Bron) INSTALLATIONS TECHNIQUES BRON	28 853	240 Mois	Linéaire
TOTAL	320 589		

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	6 262	4 793		11 055
Immobilisations incorporelles	6 262	4 793		11 055
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	153 191	15 162		168 354
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	141 996	4 374		146 371
- Matériel de transport	137 822	55 694	16 690	176 826
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	120 367	15 864	3 774	132 457
Matériel Sportif	7 572	18 765		26 338
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	560 949	107 450	20 464	553 377
ACTIF IMMOBILISE	567 211	114 652	20 464	661 399

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 407 486 EUR et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	2 090		2 090
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	537 562	537 562	
Autres	782 770	782 770	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	85 064	85 064	
Total	1 407 486	1 405 396	2 090
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Notes sur le bilan

Produits à recevoir

	Montant
Fournisseurs - RRR à obtenir Divers - produits à recevoir Banque - Intérêts courus à recevoir	289 321
Total	289 321

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 349 294 EUR et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :	70 000	15 432	54 568	
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	203 269	203 269		
Dettes fiscales et sociales	315 139	315 139		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	799 263	799 263		
Produits constatés d'avance	17 500	17 500		
Total	1 335 171	1 335 171		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	26 138
Banque - Intérêts courus à payer	
Dettes provis. pr congés à payer	147 790
Charges sociales s/congés à payer	53 381
Taxe foncière CAP	2 420
Clubs - RRR à accorder	36 372
Divers - charges à payer	537 748
Total	803 849

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Médecine du travail	2 322		
Crédit bail photocopieur	5 180		
Locations immobilières	15 918		
Locations mobilières	35		
Charge de copropriété	2 627		
Entretien matériel de bureau	818		
Maintenance informatique	21 878		
Assurances	13 116		
Location matériel de bureau	116		
Affranchissement			
Cotisations	1 435		
Frais de formation	21 013		
Fournitures administratives	605		
Total	85 063		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Mécénat- Appel de fonds 25/26	7 500		
Total	7 500		

Tableau de suivi fonds propres

LIGUE AURA BASKET BALL - SUIVI VARIATION FONDS PROPRES

	Résultat de l'exercice	Fonds Associatif	Fonds Comité Coordination	Primes de Fusion	Report à nouveau (SD/SC))	Subvention d'invest	Total des Fonds
Fonds propres au 01/05/2024	120 061.30	491 391,11	359,89	595 165,35	-8 516.94	50 233.42	1 248 694.13
Affectation résultat N-1	-120 061.31				120 061.30		0,00
Résultat de l'exercice	190 525.81						190 525.81
Subvention Investissement						-11 185.44	-11 185.44
Fonds propres au 30/04/2025	190 525.81	491 391,11	359,89	595 165,35	111 544 .36	39 047.98	1 428 034.50

Tableau des dépréciations

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Créances et Valeurs mobilières	6 022	297,00	5 723,00	596.000
Total	6 022	297,00	5 723,00	596,00
Répartition des dotations et reprises : Exploitation		297,00	5 723,00	

Bilan pédagogique et financier

TABLEAU I : Ressources de l'organisme

Origine des fonds	Montant (N)		Montant (N-1)	
	en K€	en %	en K€	en %
I – Ressources provenant des entreprises et administrations pour leurs salariés et des particuliers				
Entreprises Etat, Collectivités locales, étab.pub	54	5%	12	1%
Entreprises : via fongécif, OMA, FAF	109	10%	71	5%
Particuliers				
Sous total I	163	15%	83	6%
II - Ressources provenant des pouvoirs publics				
Instances européennes Etat Régions Autres collectivités territoriales	1	1%	5	1%
Sous total II	1	1%	5	1%
Autres organismes de formation	867	83%	1 271	93%
Autres ressources	13	1%	0	
Sous total III	880	84%	1 271	93%
Total des ressources	1 044	100%	1 359	100%

TABLEAU II : Décomposition des actions de formation par finalité

FINALITE DES ACTIONS	Volumes financiers			
	Montant (N)		Montant (N-1)	
	en K€	en %	en K€	en %
Diplômantes (1)	924	89%	1 317	97%
Perfectionnement professionnel et qualifiant (2)	120	11%	42	3%
Insertion sociale				
Total	1 044	100%	1 359	100%

TABLEAU III Convention de ressources publiques affectées

Convention	Montant initial	SUIVI D'EXECUTION		
		Solde au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Solde en fin d'exer- cice

Tableau des filiales et participations

<u>Filiales et Participations</u>	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Ligue	Cautions et avals donnés par la Ligue	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex.
A - Renseignements détaillés concernant les filiales & particip.										
- Filiales (plus de 50% du capital détenu)	50 000		95%	47 500	47 500	453 765,40		0	0,00	0
- Participations (10 à 50 % du capital détenu)										
B - Renseignements globaux concernant les autres filiales & particip.										
- Filiales non reprises en A:										
a) Françaises										
b) Etrangères										
- Participations non reprises en A:										
a) Françaises										
b) Etrangères										

Observations complémentaires

La SCI n'a pas encore arrêté son résultat au 31/12/2024.

Autres informations



Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction

Les rémunérations des membres des organes d'administration ont représenté un montant de **9440 EUR**.

Conformément au Code Général des impôts (articles 261, 7 1°d du CGI et 242C-1de l'annexe II),

l'association Ligue Auvergne Rhône Alpes rémunère un dirigeant sans remettre en cause le caractère désintéressé de sa gestion.

A ce titre, la rémunération versée à Monsieur SCOMPARIN Joël (Président) au cours de l'exercice clos le 30/04/2025

S'élève à : 9440 euros

**RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES
Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 30 avril 2025**

A l'assemblée générale de l'association LIGUE RÉGIONALE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES BASKETBALL,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Convention soumise à l'approbation de l'organe délibérant

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisé de la convention suivante, mentionnée à l'article L. 612-5 du code de commerce, qui a été passée au cours de l'exercice écoulé :

Rémunération d'un mandataire social

- ◇ Membre du bureau concerné :
 - * Monsieur Joel SCOMPARIN.

- ◇ Modalités :
 - * Rémunération au titre de son contrat de travail, du 1^{er} mai 2024 au 30 avril 2025,
 - * Charge comptabilisée sur l'exercice : 9 441 euros.

Fait à VILLEFRANCHE S/S, le 25 juin 2025

NOVANCES
Société de Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon - Riom
Quentin LOUIS, Représentant légal

